



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU GROUPE  
ET DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC

## **Examen professionnel pour le recrutement au grade de secrétaire d'administration de classe supérieure organisé au titre de 2019 (« C en Bsup »)**

### **Rapport établi par le jury**

Les épreuves de la session 2019 de l'examen professionnel pour l'accès des agents de catégorie C au grade de secrétaire d'administration de classe supérieure se sont déroulées le 13 mars 2018 (écrit) et les 13 et 14 juin 2018 (oraux).

8 postes étaient ouverts, tous ont été pourvus.

### **1 - Quelques éléments statistiques**

103 agents se sont inscrits à l'examen et 90 se sont présentés aux épreuves écrites. 19 ont été déclarés admissibles dont 15 femmes et 4 hommes. A l'issue des épreuves orales d'admission, 8 candidats ont été admis, dont 7 femmes et un homme.

Les femmes étaient 84 inscrites mais 71 présentes alors que les hommes au nombre de 19 ont tous passé l'examen.

S'agissant de la répartition des 90 candidats présents, par direction, 65 d'entre eux étaient en fonction à la DRS

### **2 - L'épreuve écrite d'admissibilité**

L'arrêté du 9 mars 2012 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels indique que l'épreuve écrite d'admissibilité consiste, à partir d'un dossier documentaire de 30 pages maximum, en la résolution d'un cas pratique. Cette épreuve, qui met le candidat en situation professionnelle, est destinée à apprécier sa capacité de compréhension d'un problème, ses qualités d'analyse, de rédaction et son aptitude à proposer des solutions démontrant son savoir-faire professionnel.

L'exercice qui place le candidat en situation professionnelle vise à lui faire produire une note opérationnelle tout en mettant en valeur ses qualités d'analyse et de synthèse.

Le sujet retenu portait sur la situation des EHPAD et comportait 2 parties, la première consistait en une note administrative présentant la nature des structures des EHPAD en France, et le profil type des résidents ainsi qu'un état des lieux des dysfonctionnements constatés et des causes identifiées. La seconde portait sur une proposition de plan d'actions, de pistes d'évolutions à mener dans l'EHPAD du candidat en soulignant les objectifs, les conditions de réussite et en dernier lieu une possible méthode d'évaluation.

Sur les 90 copies corrigées, les notes s'échelonnent entre 4/20 et 16,25/20.

La note retenue pour l'admissibilité était de 12,5/20.

Sur le fond :

- Le jury a constaté un déséquilibre entre la première et la seconde partie.
- Le jury insiste sur la nécessité de bien lire l'énoncé du sujet et de prendre le temps de bien comprendre la commande.
- La seconde partie a été jugée moins bien réussie et parfois inachevée. La seconde partie a souvent permis de discriminer les candidats.

Globalement le jury a jugé l'ensemble des copies de valeur moyenne. Il est rappelé aux candidats que le sujet est une mise en situation. C'est la capacité à se mettre en situation et à répondre à la commande par des propositions pertinentes, par une certaine hauteur de vue qui sera appréciée. Le jury a néanmoins constaté que beaucoup de candidats ne se mettaient pas vraiment en situation professionnelle.

Sur la forme :

Le jury a apprécié le soin apporté dans l'ensemble par les candidats à la présentation de leur copie. Il a également apprécié l'attention portée à l'orthographe. Le style télégraphique parfois employé est au contraire à proscrire. Il a également noté que certaines copies ne sont pas rédigées mais présentées comme des power points.

La forme de la note a été globalement respectée. Certains candidats ont joint à leur copie des pages du sujet en les présentant comme annexes. Cette pratique est également à proscrire, la copie devant répondre à elle seule à la commande.

Certains candidats ont à l'évidence manqué de temps pour terminer l'épreuve puisque certaines copies sont incomplètes. Le jury ne peut que recommander aux candidats de s'entraîner dans les conditions de l'examen afin de ne pas être pris de court par le temps.

### **3 - L'épreuve orale d'admission**

L'arrêté du 9 mars 2012 déjà mentionné précise que l'épreuve d'admission consiste en un exposé de 5 minutes par le candidat de son parcours et d'un entretien de 20 minutes avec le jury.

Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de 5 minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Le jury a cherché à apprécier les compétences du candidat mais aussi sa curiosité sur son environnement proche ou sur les enjeux des directions de l'Etablissement public.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à la notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience n'est pas noté.

#### **3-1 - le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)**

Ce dossier retrace le parcours professionnel du candidat, les compétences acquises et ses motivations. Bien qu'il ne soit pas noté, il importe de lui apporter beaucoup de soin dans la mesure où il est le premier contact du jury avec le candidat. Il permet en outre au jury de préparer l'entretien en approfondissant tel ou tel aspect du dossier.

Le jury a constaté que dans l'ensemble les candidats respectent les formes inhérentes à l'exercice et donnent une idée assez juste de leur parcours professionnel. Certains dossiers cependant sont très détaillés, parfois trop dans la description des fonctions et n'évitent pas les redites. D'autres en revanche, peu nombreux sont très succincts, et ne permettent pas au jury de se faire une idée du parcours.

Il est donc conseillé de :

- Soigner la présentation (et en particulier de le relire pour éviter les fautes d'orthographe)
- Veiller à présenter succinctement les missions du service d'affectation ;
- Décrire de manière claire les fonctions (éviter des sigles en trop grand nombre)
- Soigner le paragraphe relatif aux motivations ;
- Inclure une photographie récente permettant au jury de reconnaître facilement le candidat.

#### **3-2 - l'exposé introductif**

Les candidats ont globalement bien préparé cet exposé et ont dans leur grande majorité respecté la durée maximale prévue. Dans l'ensemble cet aspect de l'épreuve est souvent satisfaisant.

Le jury a apprécié que la plupart des candidats ne cherchent pas à tout dire de leur parcours mais qu'ils mettent en exergue quelques compétences en les illustrant d'exemples tirés de leur expérience. Ils ont d'ailleurs tantôt adopté une démarche chronologique en retenant quelques étapes clés de leur parcours, tantôt une démarche centrée sur les compétences acquises ou sur des thématiques caractéristiques de leur parcours.

Cet exposé constitue le point de départ de l'entretien avec le jury, et suscite souvent des questions de la part du jury. Les candidats ont donc intérêt à réfléchir à ce qui dans leur exposé va soulever des interrogations chez les membres du jury pour s'y préparer au mieux.

Globalement on peut dire que cet exercice est assimilé par les candidats, qu'ils le préparent très correctement et le déroulent dans un format structuré.

A noter toutefois :

- Le stress est inhérent à l'exercice, compte tenu de l'enjeu pour le candidat. Certains candidats ont cependant été fortement pénalisés par un stress envahissant malgré l'accueil bienveillant du jury. Le stress a eu pour conséquence de montrer que l'exposé avait été appris « par cœur », le candidat étant incapable de retrouver le fil de son exposé. Pour d'autres la voix était presque inexistante. Il faut donc veiller, dans la mesure du possible, à donner une impression de naturel même si le texte a forcément été appris.
- Il faut par ailleurs veiller à ne pas trop se perdre et perdre le jury dans des détails secondaires.

### **3-3 - l'entretien avec le jury.**

D'une durée de 20 minutes les entretiens portent sur les aspects « métier » du candidat, sur ses connaissances de l'environnement professionnel et plus généralement ses connaissances de la CDC et de ses enjeux. Le jury a également interrogé les candidats sur leurs motivations ou leur projet professionnel.

Le jury n'a jamais cherché à déstabiliser un candidat. Il a donc interrogé les candidats sur leur métier, leur environnement professionnel proche, leur connaissance de la CDC. Les questions sont restées très classiques, sur la gouvernance de l'Etablissement public, les enjeux des directions opérationnelles ou les filiales de la CDC.

Le jury a constaté que parfois le candidat avait du mal à replacer son action quotidienne dans les enjeux plus larges de sa direction même si le plus souvent les questions « métier » sont connues. En revanche il n'en va pas de même des connaissances « Etablissement public » et alors même que les questions restaient simples, voire basiques. Le jury n'a pu que constater des lacunes dans la connaissance des directions de la CDC autres que celle d'appartenance du candidat. Cette méconnaissance témoignant d'un manque de curiosité ou de travail est perçue de manière très négative par le jury. La lecture régulière des publications internes, la consultation de l'intranet sont indispensables à la préparation de l'entretien

Sur les questions ouvertes, (par exemple donner une proposition d'amélioration de son service) le jury n'attend pas une réponse unique. Il n'y a pas de « bonne » réponse. Il souhaite tester la capacité à argumenter du candidat, à défendre une position avec conviction.

Sur les questions de mise en situation (que feriez-vous si vous étiez confronté(e) à telle situation), le jury propose un « jeu de rôle » qui doit être pris comme tel et non se référer nécessairement au vécu du candidat. Le jury teste alors les réactions spontanées du candidat. Le jury attend une réponse personnelle. Il n'y a donc pas ici non plus de réponse unique ou de « bonne » réponse.

**Sur la forme :**

**Si l'expression était parfaitement correcte, 2 écueils cependant sont à éviter :**

- **Des réponses trop courtes qui tiennent en quelques mots et qui ne permettent pas au Jury d'évaluer les qualités d'argumentation du candidat et à l'Inverse des réponses trop longues, voire bavardes qui privent le jury d'autres questions sur d'autres sujets.**
- **Enfin, quelques candidats (rares) ont adopté une posture peu en phase avec cet exercice.**

**Une séance de restitution a été proposée aux candidats admissibles mais non admis pour un retour plus individualisé sur leur prestation. 5 d'entre eux ont accepté la proposition.**



**La présidente du jury**

**Martine Cornec**